L'ÉCHO de l'Ouest
COURRIER FRANÇAIS

3 784065 301704 >

23 OCTOBRE 2026 - N°3930 - 1,70€ - 05 24 07 39 63 - echo-ouest.fr

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

EST-IL RICHE COMME CRÉSUS ?

NON !

Un don = un soutien à votre journal.

Presse & Pluralisme

NANTES

1.000 vélos électriques dans la rue P.5

VÉLO EN VENDÉE

Le Département sort son nouveau guide P.8

OCTOBRE ROSE

Mobilisation solidaire dans le Haut-Bocage P.7

Nantes : le centre-ville livré aux casseurs



La violence s'est invitée en marge de la mobilisation sociale du 17 octobre. Depuis, les commerçants pansent leurs plaies et les élus se mobilisent tant en Loire Atlantique qu'en Vendée. P.5 et 7.

ARCHITECTURE

Prix Aperçus : huit lauréats

Un port, une cour d'école, une halle de marché, une grange reconvertie : le CAUE de Loire-Atlantique a distingué quatre prix et quatre mentions parmi 39 réalisations.

P.3



AGRICULTURE

Un accélérateur pour doper la filière

Serre bloquée, toit à repeindre, extension en suspens : la Région lance un « Accélérateur agricole » pour faire aboutir deux projets par département en dix-huit mois.

P.4



Bas les masques

BILLET

Cet automne 2026 est particulièrement marqué par les mensonges, les faux-semblants, les hypocrisies qui polluent l'actualité. Certes, ces déviances sont inhérentes à la politique, au terrorisme intellectuel, à la vision biaisée du monde qui est la caractéristique des gouvernants et des analystes plus prompts à imposer leurs idées qu'à essayer, sinon d'atteindre une objectivité difficile à mettre en œuvre, du moins à raisonner avec honnêteté.

Les exemples sont légion et n'incitent guère à l'optimisme. Prenons Donald Trump : chacun a bien compris qu'il est l'avatar ultime de l'arrogance états-unienne, de son impérialisme naturel que ses frileux vassaux l'ont fortement incité à affirmer sans vergogne. Chacun sait aussi que, quelque part, le président américain est fou, aussi fou qu'incroyablement corrompu : déchéance terrible au cœur du système-phare de la démocratie mondiale, mais passons. Trump, en tout cas, a jeté le masque : il trahit ses alliés et se livre à un renversement d'alliance faramineux.

Désormais, Washington est du côté de Moscou et de Pékin. On s'en doutait depuis longtemps et, là au moins, c'est clair. Il n'est pas sûr que ce soit vraiment l'intérêt du peuple américain, mais c'est son problème. En attendant, conduit par sa soif de l'or personnelle et sans doute lié avec l'ogre russe par un pacte ignoble pour éviter un chantage dévastateur, le successeur de George Washington, d'Abraham Lincoln, de John Kennedy et de Franklin Roosevelt se vautre dans la fange. Il est un traître, un menteur et un bandit, mais au moins, répétons-le, il a jeté le masque.

Peut-on en dire autant des candidats à l'élection présidentielle française de 2027 ? Pas sûr. Quand on essaie de décortiquer les programmes économiques des deux partis extrêmes de l'échiquier, on hésite entre le rire et les larmes. Ce qui ne veut pas dire que les « solutions » (?) prônées par le centre, ce bon vieux « Marais » qui a toujours stagné au milieu de l'hémicycle de l'Assemblée, soient les bonnes. Aucune ne peut l'être dans la mesure où les seuls remèdes à la crise économico-socio-financière qui arrive seraient ravageurs et, en tout cas, refusés par le peuple. D'où une seule conclusion : quand la réalité va s'imposer, elle va être terrible.

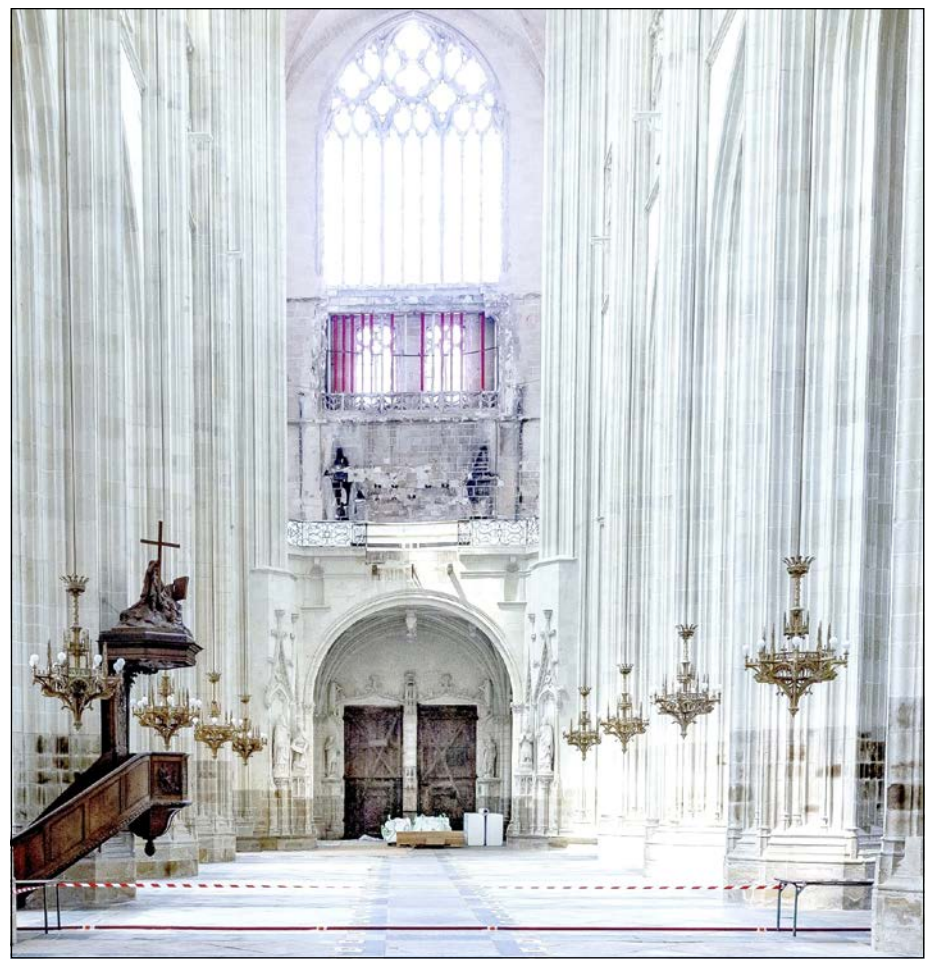
Bien sûr, c'est beaucoup plus simple de mentir et d'adopter le masque de la bonté, de la bienveillance, de l'empathie. C'est plus facile d'asséner de fausses vérités en se disant que l'essentiel consistant à être du côté du manche, le reste est sans importance. On le voit même dans le débat ecclésial autour de la liturgie : qui peut être certain que la messe de Saint-Pie V n'est défendue bec et ongles par les clercs lefebvristes que pour des raisons mystiques ? Ne serait-ce pas plutôt l'étendard d'un combat revanchard pour la restauration politico-religieuse d'un passé mythique ? Qu'on ne nous dise pas qu'une messe de Paul VI bien célébrée ne vaut rien !

Ainsi va la vie des indécrottables manipulateurs...

Bernard VALETES

Cathédrale de Nantes Réunis le 13 octobre à la préfecture de Nantes, l'État, la Ville et le diocèse ont dévoilé les équipes retenues pour créer la grande verrière détruite lors de l'incendie de la cathédrale, le 18 juillet 2020.

Quatre créateurs en lice pour une nouvelle verrière



La cathédrale de Nantes retrouvera sa verrière dans les mois à venir. D'ici là, les projets des candidats seront sélectionnés. *Vincent GAUTIER*

La salle avait l'allure d'un chantier d'art autant que d'une réunion administrative. À la préfecture de Nantes, la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire a présenté, mardi après-midi, les quatre duos d'artistes et de maîtres verriers choisis pour imaginer la future verrière occidentale de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

Quatre noms, une commande d'exception

Ils étaient plus de 70 à avoir répondu à l'appel à candidatures lancé en avril 2026, dont 15 candidatures internationales venues d'Europe et d'Amérique du Nord. Le jury, qui réunissait 15 personnes (artistes, maîtres verriers, experts, représentants de l'État, de la Ville et du diocèse), a retenu quatre équipes le 1er octobre. Sont désormais en lice le Nantais Philippe Cognée, associé aux ateliers Duchemin ; l'artiste britannique Oliver Beer, également associé aux ateliers Duchemin ; le plasticien Pascal Convert, qui travaille avec le maître verrier Olivier Juteau ; et Laure Prouvost, associée à l'atelier Simon-Marq, de Reims. L'opération ne se borne pas à simplement reconstituer à l'identique les vitraux du XVIe siècle emportés par les flammes. L'État et le diocèse ont choisi une commande contemporaine, destinée à la façade occidentale du monument, sur une surface d'environ 48 m². Le projet devra *« s'inscrire dans un dialogue délicat avec l'architecture et l'histoire du monument, tout en affirmant son appartenance à l'art contemporain »*. Les équipes devront aussi tenir compte de la présence du grand orgue, détruit lors de l'incendie. La commande publique est estimée à 672.000 euros, dont 100.000 euros apportés par la Ville de Nantes. Chaque duo finaliste recevra 8.000 euros pour élaborer sa proposition.



Depuis l'incendie criminel, l'édifice garde encore les stigmates du feu. Sur la façade, ici lors de la journée du 27 septembre 2025, une vaste couverture était placée à l'endroit même où se trouve la verrière dévastée. *Vincent GAUTIER*

Un calendrier resserré

Les quatre binômes disposent désormais de trois mois pour concevoir leur projet. Ils devront le remettre au plus tard le 15 janvier 2027, avant d'être auditionnés par le jury. L'équipe lauréate sera désignée en février. La verrière est attendue pour janvier 2028, dernière grande étape d'un chantier de restauration financé par l'État à hauteur de 32 millions d'euros. La cathédrale, rouverte partiellement au public le 27 septembre 2025, conserve encore échafaudages et bâches sur son massif occidental. À Nantes, la cicatrice de 2020 s'apprête ainsi à laisser place à une œuvre de lumière. Reste à savoir laquelle.

Vincent GAUTIER

L'évangile du dimanche

25 octobre 2026 – 30e dimanche du Temps ordinaire – A
Matthieu 22, 34-40

Une fois de plus les pharisiens cherchent à piéger Jésus lui demandant de choisir le commandement supérieur aux 612 autres. L'enseignement du Christ est simple et sans ambiguïté : « « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. Voilà le grand, le premier commandement. Et le second lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (V. 37-39)

Ses ennemis cherchent, une fois de plus à mettre le Christ à l'épreuve mais celui-ci offre la seule réponse vraie qui exige de tout homme un acte d'offrande : aimer. Certes, la première valeur est celle d'aimer son Dieu. Cela est normal car il est le père de toute création et notre identité passe par une telle confession. Il est l'origine de tout. Cependant , le second qui lui est semblable sera justement d'aller au-delà de soi-même et d'aimer l'autre, le reconnaître comme un frère ou une sœur. Le docteur de la loi que cite Luc pose une question supplémentaire : aimer son prochain, certes, mais « qui est mon prochain ? » (Lc 10, 29) et la réponse de Jésus ne sera pas qu'une réponse sèche, mais au contraire, il apportera des éléments nouveaux qui déterminera l'attitude de tout croyant : Après lui avoir raconté la belle histoire du samaritain qui sauve un homme blessé par des bandits : « Lequel des trois, à ton avis, a été le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits ? » (Lc 10, 36). Aimer, n'est pas un acte statique mais c'est avant tout se faire proche de tout frère et soeur. On ne peut pas simplement aimer en théorie. Nous devons assumer tous les jours que nous devons « nous faire le prochain de l'autre. » On lit de nombreux stickers en anglais ou en français collés sur les murs et les poteaux électriques : « Jésus t'aime », « Jesus loves you ». Tout cela est vrai mais est-ce que la foi est seulement la prise de conscience que nous sommes aimés de Dieu ou est-ce qu'elle révèle, alors, notre devoir, notre responsabilité de nous faire proches des autres. De tous les autres ?

Chaque fois que les pharisiens veulent piéger le Christ, ce dernier les conduit dans sa réponse bien au-delà de leur question. Parce que la foi que porte en nous le Seigneur est une foi qui nous fait naître, grandir, agir à l'avantage de nos frères et sœurs. Sinon, ce ne sera qu'une simple conviction figée pour ne pas dire morte. Tout dépend, effectivement, de ces deux commandements : aimer Dieu et aimer l'homme. Ces deux commandements sont effectivement semblables et ont tous les deux la même valeur car il n'est pas possible de prétendre aimer l'un sans aimer l'autre, sans se faire le prochain de chacun et il n'est pas possible non plus de proclamer son amour pour son frère et sa sœur sans, tout d'abord aimer son Père. Jésus a su, jusqu'au bout, lui confier sur la croix qu'il remettait son esprit entre ses mains (cf Lc 23,46).

Notre foi ne sera crédible que si nous réussissons à conjuguer ces deux impératifs d'aimer son Dieu et d'aimer les autres. Les pharisiens peuvent être très étonnés d'entendre le Christ proclamer que ces recommandations façonnent notre propre identité et que pour cela il ne faut oublier ni Dieu ni l'homme. Nous sommes loin des rubriques à suivre scrupuleusement. Le vrai croyant est celui qui vit ces deux conseils. Souvent, nous entendons que telle personne était croyante mais pas pratiquante. Reprenons le vrai sens des mots et nous comprendrons ce que signifie « vivre ».

Gérard CROZAT, diacre

Architecture Jeudi 15 octobre, le CAUE de Loire-Atlantique a dévoilé le palmarès de son prix Aperçus : quatre prix et quatre mentions, choisis parmi 39 réalisations.

Prix Aperçus 2026 : huit projets distingués

Devant une centaine d'invités, les lauréats ont reçu un trophée conçu pour l'occasion par l'illustrateur nantais Arnaud Dauptain. La soirée marquait aussi l'inauguration d'une exposition itinérante consacrée à la sélection.

Quatre thèmes, huit projets

Le jury, composé des administrateurs du conseil et de personnalités invitées, a réparti ses choix en quatre catégories, qui reprennent les messages portés par l'association : « Prendre soin du vivant », « Créer des liens », « Révéler l'existant » et « Réinventer l'habitat ». Chacune a reçu un prix et une mention. Pour le vivant, le prix revient au port de la maison verte, à Corsept, signé Le Vôtre Paysage Urbanisme pour la commune. La mention distingue la renaturation de la cour de l'école La Ferrière, à Orvault, conçue par l'Atelier Campo paysage. Côté liens, le prix récompense La Buissonière, accueil périscolaire et centre de loisirs de La Regrippière, dessiné par Loom Architecture avec l'Atelier Horizons. La halle de marché de Missillac, œuvre des Laus architectes, obtient la mention. Dans la catégorie de l'existant, « Relier les impasses » l'emporte. À Nantes, l'agence Bigre ! architecture y a associé des espaces de travail et trois maisons, pour le compte de Bougres et de maîtres d'ouvrage privés. La mention va à « Micro-biotopes », une grange transformée en maison à La Chapelle-Heulin par l'Atelier du Ralliement. Enfin, pour l'habitat, le prix distingue « Le nouveau balnéaire », treize logements superposés à La Bernerie-en-Retz, signés Petit Œuvre pour La Nantaise d'Habitations. La mention salue « Mellinet Matera », à Nantes : 81 logements en structure bois et béton de chanvre, imaginés par Ramdam et Palast pour Bâti-Nantes et Icéo.



Les lauréats du prix Aperçus 2026 et leur trophée réalisé, pour l'occasion, par l'illustrateur nantais Arnaud Dauptain. *SCCAUE*



La halle du marché à Missillac parmi les réalisations primées. *Gaëtan Chevrier*

Un regard sur le territoire

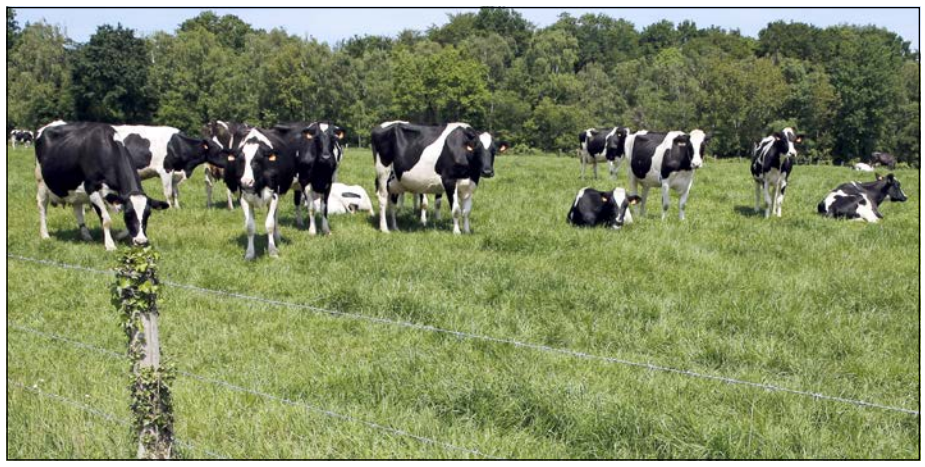
Lancé en 2002 et repensé en 2017, le prix s'adresse à des opérations récentes de toutes tailles et de tous programmes, qu'il s'agisse d'équipements publics, de logements, d'espaces publics ou d'aménagements. Les 39 réalisations retenues couvrent 25 communes du département. Le CAUE y cherche un faisceau d'exigences : un dialogue étroit entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, une attention portée aux ressources et au contexte, des usages d'aujourd'hui qui n'ignorent pas ceux de demain, et une qualité architecturale et paysagère où l'audace s'accorde à l'intégration. À l'heure où la transition écologique, la sobriété foncière et la qualité d'usage redessinent les pratiques, le palmarès offre ainsi un instantané des manières de bâtir en Loire-Atlantique. Les 39 projets sont réunis dans une publication et une exposition, organisée selon les quatre thèmes du prix. Les collectivités, établissements scolaires et lieux culturels pourront l'emprunter à partir du 1er novembre pour le faire partager au grand public. Une opportunité pour comprendre et découvrir les arcanes de l'art premier.

Vincent GAUTIER



Agriculture en Région Une serre impossible à construire, un toit qui n'a pas la bonne couleur, une extension de 1.000 m² refusée. Pour lever ces verrous, la Région lance un « Accélérateur agricole » et vise deux projets aboutis par département en dix-huit mois.

La méthode du sur-mesure pour dynamiser la filière



Afin de consolider et protéger la filière agricole, la Région continue son soutien aux professionnels. Une démarche incontournable, notamment après les canicules estivales. *Vincent GAUTIER*

Malgré les perspectives de restriction que propose le budget 2027, la Région a décidé de maintenir son soutien à la cause agricole de manière concrète et engagée. L'aide aura comme objectif de faciliter l'épanouissement de projet. Dans les exploitations, les blocages se logent parfois dans des détails. Un document d'urbanisme qui ne prévoit pas la bonne surface, une fouille archéologique qui retarde un chantier, un dialogue local qui s'enlise : derrière chaque dossier, se trouvent des professionnels en attente et confrontés à une montagne d'exigences administratives et normatives à gravir. Face à ces situations pouvant s'avérer préjudiciables pour les exploitations, la Région a décidé de mettre de l'huile dans les rouages. Avec plus de 3.300 exploitations déjà accompagnées dans leur modernisation depuis 2023, la démarche veut encore aller plus loin dans l'efficacité en se positionnant comme un « accélérateur » d'évolution et de performance.

Une méthode plutôt qu'un guichet

L'Accélérateur n'est pas une aide de plus. La collectivité dit refuser de créer un guichet financier supplémentaire et préfère déployer des « task forces » sur mesure, qui réunissent selon les cas les services de la Région et de l'État, les élus locaux et les partenaires financiers. L'idée consiste à rassembler au même endroit toutes les compétences utiles pour accélérer un dossier, dans le cadre législatif et réglementaire existant. Le point de départ est un recensement mené avec l'État, dans le cadre de la déclinaison régionale de la loi d'urgence agricole. Plus d'une centaine de projets, de nature et de maturité diverses, ont été identifiés auprès des filières. La Région y voit le signe d'une volonté d'investir. Elle se fixe d'en faire aboutir deux par département dans les dix-huit mois, mais précise qu'il s'agit *d'« un objectif minimum de résultat à court terme et non un plafond »*. Le dispositif reste ouvert aux porteurs de projets, qui peuvent la solliciter à l'adresse dapa@paysdelaloire.fr.

Des dossiers concrets, département par département

Les premiers projets prioritaires ont été listés. En Loire-Atlantique, l'aide se portera ainsi sur la création d'une station de lavage pour camions de transport de porcs. Face au risque d'arrivée de pathogènes comme la peste porcine, ce type d'équipement devient stratégique pour la filière régionale. Des échanges sont aussi prévus avec les maraîchers et les maires sur les blocages relevés lors des études préalables à la construction de serres. En Mayenne, le dialogue portera sur la couleur des toits des bâtiments agricoles, avec les élus d'un EPCI, afin de faire évoluer le PLUi. Des échanges s'effectueront également avec les services de l'État pour accélérer le calendrier de fouilles archéologiques liées à un projet de bâtiments agricoles. En Vendée deux dossiers se distinguent. Le premier situé à Aizenay. Là, il s'agira de réaliser le transfert de l'abattoir de volailles en circuits courts Avi'vol, lequel bénéficiera d'une aide à l'investissement. L'outil fait travailler plus de 200 clients et 300 à 400 personnes en élevage, ventes directes et transport. Ailleurs dans le département, un PLUi devrait évoluer pour permettre l'extension d'un bâtiment avicole de 5.000 à 6.000 m², un écart de 1.000 m² qui bloquait une installation. En Sarthe, c'est toute la filière avicole qui est concernée avec la construction de bâtiments appropriés. Enfin, en Maine-et-Loire, le projet tournera autour d'une réflexion sur un projet de stockage d'eau hivernale sur le bassin de l'Authion.

Des moyens ciblés, une chaleur à affronter

Côté financement, la priorité reste aux dispositifs existants, dont le PCAE, les aides aux industries agroalimentaires et le FEAMPA. Ces derniers ont mobilisé 104 millions d'euros depuis 2023. Une enveloppe dédiée de 500.000 euros est ajoutée. Elle permettra de soutenir les investissements qui n'entrent dans aucun cadre classique. La Région joue aussi la carte de l'anticipation avec un plan mené en parallèle de l'Accélérateur. Dès le 2 novembre, des candidatures à un appel à projets exceptionnel, seront possibles dans le cadre du « Plan canicule Pays de la Loire - Aide aux équipements d'avenir en élevage ». Doté de 12 millions d'euros, ce plan financera des équipements limitant la température dans les bâtiments, pour préserver le bien-être animal et sécuriser le travail des éleveurs. Un plan dédié à la filière végétale doit suivre. La collectivité évoque enfin un autre chantier, l'engraissement des veaux laitiers : 20 % de ceux produits dans la région partent aujourd'hui à l'étranger pour y être engraissés. Les acteurs de la filière ont déjà été réunis pour développer cette activité sur le territoire. Reste à savoir si cette méthode, qui promet de faire vite dans un paysage de normes et de procédures, tiendra son pari. Les premiers résultats se mesureront sur le terrain, au rythme des toits repeints, des bâtiments étendus et des serres enfin sorties de terre.

Vincent GAUTIER



Votre *Écho de l'Ouest*
EST-IL RICHE COMME CRÉSUS ?
NON ! IL TIENT AUSSI GRÂCE À VOTRE SOUTIEN.

JE SOUTIENS MON JOURNAL EN FAISANT UN DON :

O 50 € O 100 € O 200 € O Montant libre .....€

Je remplis mes coordonnées

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Email :..... Tél :.....

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de :
Presse et Pluralisme - L'Écho de l'Ouest
Groupe Audiens - CS 90125 - 27091 Evreux Cedex 9

OU FAITES VOTRE DON DIRECTEMENT SUR :
dons.presseetpluralisme.fr

66 % de votre don déductible de vos impôts (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un don de 100 € ne vous coûtera que 34 €.
Reçu fiscal envoyé automatiquement.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Presse & Pluralisme

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par l'association Presse & Pluralisme, selon l'article 10 de leurs Conditions Générales d'Utilisation, disponible à l'adresse dons.presseetpluralisme.fr/cgv. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données vous concernant, de limitation du traitement, d'opposition au traitement, de retrait de votre consentement et votre droit de définir le sort de vos données après votre mort. Ces droits peuvent s'exercer par e-mail à l'adresse dons@presseetpluralisme.fr.

Société Pillages, vitrines fracassées, départs de feu : la mobilisation sociale du samedi 17 octobre a basculé dans la violence en fin de journée. Depuis, les commerçants pansent leurs plaies. Et la polémique politique s'invite au milieu des décombres.

Nantes : le centre-ville livré aux casseurs



Vision d'horreur avec l'envahissement de la Fnac, au centre-ville. *Judical*



Dès le lundi, la maire de Nantes, Johanna Rolland, est allée à la rencontre des commerçants touchés par les émeutes. *Ville de Nantes*

Le Voyage à Nantes avait son tracé vert. Le centre-ville a découvert, samedi soir, une tout autre signalétique : celle des vitrines explosées, des rideaux métalliques forcés et des marchandises abandonnées sur les trottoirs. Au lendemain d'une manifestation qui avait réuni près de 20.000 personnes, selon les chiffres officiels, le cœur commerçant de Nantes affichait les stigmates d'une soirée de pillages et de violences. Du calme du cortège au chaos des devantures, quelques heures ont suffi pour changer le visage de la ville. Tout avait pourtant commencé par une mobilisation massive, portée par les revendications sur le pouvoir d'achat, le coût de la vie, l'éducation et les services publics. Dans l'immense majorité, les manifestants ont défilé pacifiquement. Puis, en fin d'après-midi, la situation a dégénéré en marge du rassemblement. Autour de la place du Commerce, des individus masqués ont forcé plusieurs enseignes, profitant de la confusion pour s'introduire dans les magasins.

La place du Commerce prise d'assaut

La Fnac et Foot Locker ont été pillés. À la première, des individus ont escaladé les grilles pour pénétrer dans le magasin et dérober des articles, notamment des tablettes numériques. À la seconde, des boîtes de chaussures ont été jetées depuis l'étage. Uniqlo et Happy Cash ont également été visés. Le gérant de cette dernière enseigne résumait son désarroi au lendemain des faits : « *Ils ont pillé mon stock.* » La liste des commerces touchés s'étend au-delà de la place du Commerce. Courir, Micromania, SFR, The North Face, les Galeries Lafayette et Sephora figurent parmi les enseignes signalées dans les premiers bilans. Sur les cours des 50-Otages, la parfumerie Marionnaud a également été dégradée et des marchandises ont été dérobées. Des incidents ont été rapportés du quartier Graslin jusqu'à la chaussée de la Madeleine, avec des vitrines brisées, des départs de feu et des vols. L'hôtel de ville a lui aussi subi des dégradations. Derrière les noms des enseignes, il y a des salariés, des commerçants et des équipes confrontés à une réalité brutale : réparer, nettoyer, sécuriser, évaluer les pertes et tenter de rouvrir. Les dégâts ne se résument pas au coût des vitrines. Ils touchent aussi les stocks, l'activité et le moral de professionnels déjà fragilisés par une conjoncture difficile.

La politique au milieu des décombres

Dimanche matin, les équipes techniques municipales étaient à pied d'œuvre. Quarante-cinq agents sont intervenus dès samedi soir, jusqu'à 3 heures du matin, avant de reprendre le travail à 7 heures. Déblayer, remettre en état la voirie, sécuriser les commerces : l'urgence était d'effacer les traces les plus visibles et de permettre au centre-ville de reprendre vie. La maire de Nantes, Johanna Rolland, a condamné fermement les violences et les pillages, qualifiés d'intolérables. Elle a annoncé vouloir « *rencontrer les commerçants et mobiliser la Ville pour leur apporter un soutien concret* ». La municipalité a également lancé un registre destiné aux habitants volontaires pour proposer une aide logistique, juridique ou psychologique. Mais la maire a aussi choisi de replacer ces violences dans la crise sociale et politique nationale, en appelant le chef de l'État à « *prendre ses responsabilités* ». Une lecture qui suscite une objection : dénoncer les causes du mécontentement ne dispense pas de regarder en face les responsabilités immédiates. Le gouvernement peut être interpellé sur les réponses à apporter aux revendications sociales ; il n'est pas pour autant l'auteur des vitrines fracassées ni des stocks emportés. Les premiers responsables des pillages sont ceux qui les ont commis. Carine Martin, présidente de l'association de commerçants Plein Centre, rappelle ce que ces actes menacent concrètement : « *Derrière chaque commerce, il y a des années de travail, parfois une vie entière.* » La CCI Nantes Saint-Nazaire a, elle aussi, condamné les violences, soulignant leur impact sur des professionnels déjà soumis à de fortes contraintes économiques. Le bilan des dégâts reste à consolider. Mais une chose est déjà certaine : les revendications des manifestants pacifiques ont été reléguées derrière les images de pillages. Et, pour les commerçants pris pour cible, le retour à la normale ne se mesure pas au nombre de vitrines remplacées, mais au temps qu'il faudra pour retrouver confiance et activité.

Baptiste MARTIN (clp)



Symbole d'un vandalisme aveugle, même les œuvres d'art ont été dégradées à Nantes. *B. MARTIN (clp)*

Nantes Depuis lundi 19 octobre, 1.000 vélos à assistance électrique sont disponibles dans six communes de la métropole nantaise, première étape d'un réseau de 2.400 vélos.

Vélos en libre-service : c'est parti

Dans la nuit du 18 au 19 octobre, des centaines de vélos corail ont pris place sur les trottoirs de six communes de la métropole. Depuis lundi, les habitants de Nantes, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Rezé peuvent en enfourcher un. Ces 1.000 premiers vélos à assistance électrique, répartis sur 330 stations, ouvrent le déploiement du nouveau service exploité par VOI. À terme, 2.400 vélos circuleront sur 658 stations, installées pour la première fois dans les 24 communes de la métropole. Près de la moitié de ces stations se trouvera hors de Nantes. Elles prennent la forme de sites délimités par un marquage au sol, avec un emplacement individuel pour chaque vélo. À Nantes, les anciens emplacements Naolib vélo, ex-Bicloo, rejoignent le dispositif au fur et à mesure de leur dépose et de la remise en état des sols, de la mi-octobre au début de janvier. La flotte comptera 1.600 vélos de format classique et 800 modèles dits « plume », plus légers et plus faciles à enjamber, conçus pour être accessibles au plus grand nombre. Quatre-vingt-dix trottinettes s'y ajouteront en avril 2027, pour desservir les secteurs aujourd'hui couverts par Naolib Micromob. Le calendrier se poursuit avec une nouvelle vague de mises en service dès le début du mois de novembre, puis une dernière étape en décembre, pour une ouverture complète du dispositif le 1er janvier 2027. L'usage occasionnel, sans frais de déverrouillage, démarre à 0,21 euro la minute. Pour les usagers réguliers, plusieurs abonnements offrent un forfait de minutes, de 2,99 euros pour 30 minutes à 54,99 euros pour 700 minutes. Une tarification solidaire, qui reprend les seuils de Nantes Métropole, est proposée aux utilisateurs occasionnels. Chaque départ ou arrivée dans l'une des 38 stations situées en quartier prioritaire, ou dans l'un des 10 pôles d'échanges, donne droit à une réduction de 1 euro par trajet. Les abonnés du réseau Naolib bénéficient enfin de 5 minutes offertes, deux fois par jour, pour prolonger leur déplacement à vélo.

Location longue durée

Le 1er janvier 2027, la location de vélos de moyenne et longue durée changera aussi d'opérateur : le service sera assuré par Cyckleo. La flotte actuelle de 3.690 vélos, musculaires et électriques, sera conservée et enrichie de six nouveaux modèles : longtails pour transporter enfants ou adultes, tricycles électriques et vélos à assise surbaissée pour les seniors, vélos d'accompagnement (pousse-pousse, transport de fauteuil roulant, tandem côte à côte), et vélos cargo pour les marchandises. Une location de courte durée sera possible pour tester le service. À noter que pour ceux qui préfèrent acheter, Nantes Métropole maintient son aide à l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion, qui peut atteindre 1.500 euros selon le quotient familial et le type de vélo. Les foyers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 peuvent en outre bénéficier d'une avance de frais : l'aide est alors versée directement au vendeur, parmi les 25 vélocistes agréés de la métropole.

Vincent GAUTIER



À Nantes, comme dans la métropole, la mise en place des nouveaux matériels s'accompagne d'une politique tarifaire attractive. *Vincent GAUTIER*

Guémené-Penfao À Guémené-Penfao comme à Châteaubriant-Ancenis, les animatrices insertion de l'UFCV accompagnent des bénéficiaires du RSA dans une démarche volontaire. Un travail fait d'écoute, d'activités collectives et de petits pas pour retrouver confiance et autonomie.

Insertion : « On tricote avec ce que les gens amènent »

« *On est obligé de faire avec l'imprévu. On doit s'adapter aux volontaires que nous accueillons. On tricote avec ce que les gens amènent.* » En quelques mots, Noëlle Bertaux résume une bonne partie de son métier d'animatrice insertion à l'UFCV (Union française des centres de vacances). Car derrière un dispositif d'accompagnement, il y a d'abord des femmes et des hommes, chacun avec son histoire, ses difficultés, ses envies, mais aussi son propre rythme. Les volontaires accueillis par l'UFCV sont bénéficiaires du RSA et ont choisi de s'engager dans cette démarche. « *La personne volontaire signe un contrat avec l'UFCV dans lequel elle s'engage à se mobiliser sur une activité collective et un suivi individuel* », explique Noëlle Bertaux. Ces contrats peuvent durer de trois mois à un an et demi. Actuellement, huit personnes sont accompagnées à Guémené-Penfao et dix sur le secteur de Châteaubriant-Ancenis.

Retrouver confiance, à son rythme

À Guémené-Penfao, le groupe se retrouve chaque vendredi, toute la journée, à la Maison des associations. Les activités sont variées : activité physique adaptée, cuisine, santé, créativité ou encore travail sur la confiance en soi.

« Le travail mené par les animatrices consiste également à faire découvrir les ressources présentes à proximité. L'idée est de privilégier des lieux, des activités ou des réseaux que les participants pourront ensuite continuer à fréquenter de manière autonome.



À travers la diversité des créations, chacun peut retrouver un peu de lui-même et de ses propres émotions. *Tanguy LOUVEL (clp)*



La roue des émotions aide les animatrices à accueillir la parole et les histoires personnelles de chacun. *Tanguy LOUVEL (clp)*



La pyramide de Maslow hiérarchise les besoins d'une personne. *Tanguy LOUVEL (clp)*

Mais l'activité n'est jamais une fin en soi. Elle sert de support pour reprendre confiance, sortir de l'isolement, renouer avec un collectif ou simplement retrouver l'envie de faire. « *On s'appuie sur les objectifs des personnes et leurs envies* », souligne l'animatrice. L'accompagnement demande donc aux professionnelles une capacité permanente d'adaptation. Pas question d'appliquer un programme identique à tous. Certaines personnes vont rapidement se saisir des propositions quand d'autres auront besoin de davantage de temps. Animatrice insertion depuis 2021, Noëlle Bertaux a vu certains parcours évoluer profondément. « *Je vois de super beaux parcours, des personnes qui se transforment comme une fleur qui s'ouvre. Pour d'autres, c'est juste une parenthèse positive, une graine semée pour plus tard.* » Avec une conviction : « *Les personnes se saisissent de l'outil au moment où elles se sentent prêtes.* »

S'appuyer sur ce qui existe localement

Le travail mené par les animatrices consiste également à faire découvrir les ressources présentes à proximité. L'idée est de privilégier des lieux, des activités ou des réseaux que les participants pourront ensuite continuer à fréquenter de manière autonome. À Guémené-Penfao, la médiathèque Marcelle-Maurette fait ainsi partie des lieux régulièrement fréquentés par le groupe. « *On y vient une fois par mois. Cela peut créer des habitudes qu'ils vont finir par adopter* », explique Noëlle Bertaux. Créer du lien, reprendre confiance, découvrir des ressources locales : autant de petits jalons qui peuvent permettre à chacun d'avancer. Sans promettre que le chemin sera identique pour tous.

Exposer ses émotions, un défi supplémentaire

C'est justement à la médiathèque que le travail des deux groupes prend aujourd'hui une forme particulièrement visible. Depuis le printemps, les volontaires de Guémené-Penfao et de Châteaubriant-Ancenis travaillent autour des émotions. « *On a exploré les émotions selon Abraham Maslow, poursuit Caroline Gary-Guillemin, animatrice insertion sur Châteaubriant-Ancenis. Et chacun les a déclinées comme il le souhaitait.* » Dessins, peintures, textes ou créations : chacun a choisi le support qui lui convenait pour exprimer quelque chose de personnel. Une liberté qui donne naissance à une exposition volontairement plurielle. Pour des personnes qui ont parfois perdu confiance en elles, accepter que leur travail soit ainsi présenté au public représente aussi un défi. Une manière, finalement, de rendre visible le chemin parcouru.

Tanguy LOUVEL (clp)

L'exposition était présente jusqu'au 17 octobre à la médiathèque de Guémené-Penfao. Elle voyagera ensuite à Châteaubriant en novembre, puis à Ancenis en février.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS
Bât. E - Parc du Bois Cesbron
2 rue Henri-Guillaumet,
44700 ORVAULT

Société nouvelle Courrier français : SARL 99 ans - Cap. 100.000 € - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BORDEAUX 472 200 724.

RÉDACTION · redaction44@echo-ouest.fr - redaction85@echo-ouest.fr - 02 40 29 16 91
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Jean-Christophe Giret
Rédacteur départemental : Vincent Gautier.

ANNONCES LÉGALES . annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION . abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) **:** 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE · La Nouvelle République : 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.

CPPAP : 0629 C 85349 - **ISSN :** 0751-5162 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier) : Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal BAC DE TRI

PEFC 10-31-3409

Société Au lendemain d'un week-end de mobilisation sociale marqué par des pillages et des dégradations, des élus vendéens se sont réunis lundi 19 octobre à La Roche-sur-Yon. Un rassemblement pour défendre les institutions, soutenir les forces de l'ordre et réclamer le retour à l'ordre républicain.

La Vendée fait bloc face aux violences



Les mouvements sociaux avaient démarré dans une bonne ambiance assez calme. *B. MARTIN (clp)*



Les élus Vendéens solidaires dans cette période de crise. *B MARTIN (clp)*

Les écharpes tricolores étaient nombreuses, ce lundi à midi, dans les salons de l'Hôtel du Département, à La Roche-sur-Yon. À l'appel de l'Association des maires et présidents de communautés de Vendée (AMPCV), présidée par Guy Plissonneau, élus municipaux, départementaux et parlementaires, aux côtés du préfet, ont répondu à la mobilisation nationale. Tous réunis autour d'un même message : la contestation sociale ne saurait justifier les violences, les pillages et les attaques contre les institutions. L'heure était à la gravité, après un week-end qui a vu plusieurs villes françaises basculer dans les violences en marge des manifestations du samedi 17 octobre. En Vendée comme ailleurs, les élus ont voulu afficher leur solidarité avec les victimes et rappeler les principes qui fondent la vie démocratique.



Bruno Retailleau, ex-ministre de l'Intérieur, était présent lors du rassemblement. *Baptiste MARTIN (clp)*

De la colère sociale aux violences urbaines

La journée du 17 octobre avait pourtant commencé par une mobilisation autour de revendications multiples : pouvoir d'achat, justice sociale, avenir des services publics et sentiment de ne pas être entendus. À La Roche-sur-Yon, plusieurs milliers de personnes ont défilé dans l'après-midi. Mais, en soirée, les événements ont pris une autre tournure. Dans le centre-ville, des commerces ont été forcés et dégradés, des vitrines brisées et des marchandises dérobées. L'Hôtel de ville a également subi des dégradations. Le quartier de La Garenne a ensuite connu une nouvelle nuit de violences, entre dimanche et lundi. Un commerce d'optique a été pillé, tandis que le commissariat était pris pour cible par des jets de pierres et des tirs de mortiers d'artifice. Quatre policiers ont été blessés, selon les informations relayées par les autorités. Des faits qui ont renforcé l'inquiétude des habitants et la détermination des élus à manifester leur soutien aux agents publics et aux commerçants touchés.

À l'échelle nationale, les images de magasins saccagés, de bâtiments publics incendiés et de forces de l'ordre prises à partie ont suscité une vague d'indignation. Mais, au sein même des mobilisations, les revendications sociales et les actes violents ne se confondent pas : les rassemblements de la journée ont réuni des manifestants venus exprimer pacifiquement leurs préoccupations, avant que des groupes ne provoquent des dégradations en marge des cortèges.

« La République doit rester plus forte que la violence »

Pour Alain Leboeuf, président du Conseil départemental, le rassemblement devait traduire une exaspération largement partagée. « *La France est à l'unisson, elle exprime aujourd'hui son émotion, son indignation et j'ajoute, son ras-le-bol* », a-t-il déclaré, dénonçant les images de commerces pillés, de commissariats attaqués et de bâtiments incendiés. Il a également réaffirmé le « *soutien total de la Vendée* » aux policiers, aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers. À l'origine de cette mobilisation départementale, Guy Plissonneau a insisté sur la responsabilité particulière des élus de proximité. « *Nous savons combien notre démocratie exige du dialogue et de la capacité à entendre les désaccords. Ce dialogue n'est possible que si chacun respecte des règles communes* », a rappelé le président de l'AMPCV. Avant de résumer l'enjeu de cette mobilisation : « *La contestation ne peut pas devenir l'intimidation. Le désaccord ne peut pas devenir la destruction et la violence ne doit jamais faire taire l'expression démocratique.* »

Solidaires des maires et des équipes municipales confrontés aux dégradations, des agents mobilisés, des habitants meurtris et des commerçants victimes de pillages, les élus ont ainsi voulu rappeler que le débat démocratique suppose le respect des règles communes. Un message qui dépassait les frontières de La Roche-sur-Yon : plusieurs communes vendéennes, dont Les Herbiers, Challans, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Fontenay-le-Comte, ont également organisé des rassemblements.

Sénateur de la Vendée et président des Républicains, Bruno Retailleau a, de son côté, durci le ton au niveau national. Il a appelé Emmanuel Macron à déclarer l'état d'urgence, dénonçant une « *convergence entre l'extrême gauche et des racailles* » et réclamant des réponses pénales plus sévères. Une position qui inscrit la séquence dans un débat plus large sur l'autorité de l'État, la sécurité et les sanctions. À La Roche-sur-Yon, le rassemblement n'a pas effacé les dégâts ni répondu aux inquiétudes des commerçants et des habitants. Il a voulu fixer une ligne : préserver le droit de manifester et de contester, sans laisser la violence prendre le pas sur la démocratie.

Baptiste MARTIN (clp)

Octobre rose Randonnée, vente solidaire, décorations et rendez-vous de sensibilisation : plusieurs communes du secteur se sont mobilisées tout au long du mois d'octobre pour soutenir la lutte contre le cancer du sein et rappeler l'importance du dépistage.

Une mobilisation solidaire dans le Haut-Bocage

La municipalité s'est mobilisée pendant plusieurs semaines pour soutenir la lutte contre le cancer du sein et rappeler l'importance du dépistage. « *Des décorations sont installées dans différents lieux de la commune et les rendez-vous sont affichés pour affirmer le soutien à cette cause* », rappelle Patricia Sallé, adjointe. L'Amicale hilairoise a donné rendez-vous, dimanche 11 octobre, à une matinée sportive, nature et conviviale, en soutien à Octobre rose aux côtés de la municipalité, lors de la randonnée des Grands Bois. « *Cinq circuits pédestres ont été proposés, de 5 à 20 km, ainsi qu'une nouveauté avec un trail libre de 20 km pour les adeptes de la course* », précise Monique Rondeau, présidente de l'Amicale. Plus de 700 personnes ont participé à l'événement. Un euro par participant a été reversé au comité de la lutte contre le cancer du sein. Il reste possible de faire un don via le site du comité vendéen. « *Les parcours étaient différenciés sur les sentiers au cœur des Grands Bois. Il était également possible de traverser des propriétés privées, ouvertes seulement le jour de la randonnée, dans le respect de l'environnement public et privé* », ajoute Robert Turcaud, membre du conseil d'administration de l'Amicale hilairoise en charge de la randonnée. L'association Rendez-vous à la Caillère a également participé à la mobilisation en vendant, pendant la randonnée puis plusieurs jours dans la commune, des porte-clés aux couleurs de la Joséphine. La recette sera intégralement reversée au comité, au profit de la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. D'autres communes du territoire se sont elles aussi engagées. Aux Pineaux, un parcours est resté en place du 26 septembre au 11 octobre. La Jaudonnière a organisé une randonnée le dimanche 11 octobre, tandis que Saint-Jean-d'Hermine a proposé des cours de boxe savate au profit de la lutte contre le cancer du sein. Plusieurs personnes ont également participé à la Joséphine de La Roche-sur-Yon, marquée par un hommage à Béatrice Bellamy, députée à l'origine de cette action, décédée au début de l'année 2026.

Marie-Renée SUIRE (clp)



La Joséphine aux Pineaux avec un départ groupé dimanche 27 septembre. *Marie-Renée SUIRE (clp)*

ateliers attelés Le Mouvement rural propose des ateliers découverte dans sa caravane scène causette mise à disposition qui sillonne déjà les bourgs avec le Filokafé de Saint Philbert du Pont Charrault.

Les ateliers attelés de la caravane causette

LA JAUDONNIÈRE

« Ces ateliers découverte et d'expression créative s'installent au cœur des villages qui disposent de peu d'animations afin de renforcer les liens entre les habitants », commente Mathilde Lucas, bénévole à la Fédération du Mouvement rural de Vendée. L'idée est également de favoriser un réseau d'associations créatives et d'entraide en Sud-Vendée. Les ateliers étant un support pour passer un bon moment de convivialité et de bien-être et ainsi permettre aux personnes sans moyen de locomotion d'avoir accès à ces ateliers au plus près de chez elles.

« Les activités sont variées : tissage mexicain, taille de bois pour réaliser des objets, impression végétale martelée, broderies sur carte, etc. », explique Mathilde Lucas. Ainsi, il sera possible de découvrir la technique d'impression martelée consistant à imprimer à l'aide d'un petit marteau des feuilles ou des fleurs sur un tissu pour créer une impression naturelle et unique à La Caillère-Saint-Hilaire le mardi 27 octobre ou encore apprendre la broderie sur carte à La Jaudonnière le mercredi 28 octobre. *« Ce sont les vacances, venez profiter de ces rencontres et réaliser un objet unique »*, ajoute Mathilde. Le matériel est fourni sur place. Une boisson est offerte. Ouvert à tous et toutes. Les enfants à partir de huit ans sont acceptés accompagnés d'un adulte. Participation libre à partir de 3 €. On peut participer aux deux.



Atelier attelé à La Jaudonnière au printemps. *Marie-Renée SUIRE (clp)*

Les Ateliers attelés, mardi 27 octobre, parking de la salle municipale, place des Vergers, La Caillère-Saint-Hilaire, 13h30 à 17h, mercredi 28 octobre, place de la Liberté à La Jaudonnière, 13h30 à 17h. Sans inscription. Pour tous renseignements : Mathilde Lucas, 06.25.10.21.90, courriel : lesatelierscausette@gmail.com. Action portée par le Mouvement rural de Vendée.

Marie-Renée SUIRE (clp)

SUIVEZ, LIKEZ, PARTAGEZ !

Retrouvez-nous sur Facebook @ÉCHO DE L'OUEST

Tourisme Cinq nouveaux itinéraires et des renvois numériques enrichissent l'édition 2026 du guide édité par le Département.

Vendée Vélo, le guide 2026

Le Département publie cet automne une nouvelle édition de son guide Vendée Vélo. Avec près de 1.850 km d'itinéraires, la Vendée confirme son rang de destination cycliste, tout en cherchant à convertir les visiteurs séduits par ses paysages en usagers réguliers. Du littoral aux chemins du bocage, la Vendée déploie désormais près de 1.850 km d'itinéraires cyclables. Le nouveau guide du Département, consultable sur www.vendeevelo.fr, propose cinq parcours inédits dans la rubrique « Du Bocage au littoral » et intègre trois grandes véloroutes : la Vélidéale, le Vendée Vélo Tour et la V95. Ils viennent compléter la Vélodyssée et la Vélo Francette, déjà emblématiques du territoire. Le Vendée Vélo Tour, boucle de 700 km en vingt étapes, relie notamment l'Atlantique, le Marais poitevin et le bocage vendéen. Des renvois numériques permettent également d'accéder aux sites touristiques, activités et services situés le long des parcours. Cette offre touristique s'appuie sur une dynamique réelle. Le réseau départemental a enregistré plus de 1,2 million de passages en 2021, soit une hausse de 18 % par rapport à 2019. La Vendée se classe par ailleurs 5e département de France au baromètre 2025 de la Fédération des usagers de la bicyclette. La pratique quotidienne demeure toutefois plus discrète. Selon l'Insee, 2,0 % des actifs vendéens se rendent au travail à vélo, contre 3,0 % en Pays de la Loire. L'institut estime néanmoins à 95.000 le potentiel de nouveaux cyclistes pour les trajets domicile-travail de moins de 10 km. Le guide s'adresse donc autant aux cyclotouristes de passage qu'aux Vendéens, invités à découvrir des paysages parfois méconnus à quelques kilomètres de chez eux. L'édition 2026 est disponible gratuitement en ligne, sur demande à l'Hôtel du Département au 02.28.85.85.85, ou auprès des offices de tourisme, hébergeurs et acteurs touristiques.



Guide vélo Vendée 2026

Offre d'abonnement intégral
au journal papier + internet

CETTE OFFRE COMPREND :

L'édition numérique dès 19h le jeudi dans votre espace Abonné
+ Les articles en illimité sur echo-ouest.fr
+ Le journal livré chez vous chaque semaine



CHOISISSEZ VOTRE ENGAGEMENT :

1 AN = 70 €
52 numéros
soit 10 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

2 ANS = 132 €
104 numéros
soit 26 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

SOUSCRIVEZ AUSSI EN LIGNE, C'EST + FACILE

MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : ..... Tél : .....

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de L'Écho de l'Ouest dans une enveloppe NON AFFRANCHIE :
Groupe Courrier Français - Service Abonnement
L'Écho de l'Ouest - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Loire - Atlantique

CONSTITUTIONS

A2628**122**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP, en date du 14.10.2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : **HAE Invest**. **FORME** : SAS **CAPITAL** : 1 000,00 € **SIEGE** : 23 Rue des Carmélites - 44000 NANTES. **OBJET** : La prise d'intérêt dans toutes sociétés civiles, industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères, par apports, souscriptions, achats, d'actions ou d'obligations, et de tous autres droits sociaux, dans toutes sociétés, affaires ou entreprises. L'animation, et la conduite active de la politique et de la stratégie de son groupe à travers les filiales et participations qu'elle détient, ainsi que le conseil auxdites sociétés. La réalisation de toutes prestations de services, en matière de direction, secrétariat, informatique, service administratif et financier, publicité, marketing, formation professionnelle, toutes prestations et productions ayant un rapport quelconque avec les professions ou activités exercées par les entreprises dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des droits sociaux. La gestion de son portefeuille de valeurs mobilières. L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités. La société pourra également procéder à toutes formes d'investissement patrimonial, mobilier (pierres précieuses, etc..), immobilier et financier. Et dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie, procéder à l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, de tout bien mobilier (matériel et immatériel), et investir dans tous produits bancaires, d'assurance, d'épargne et de placement, et plus généralement placer sa trésorerie sur tout support de son choix. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires. **DUREE** : 99 années. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité de 2/3 des actions composant le capital social. L'associé cédant participe au vote et ses actions sont prises en compte pour le calcul de cette majorité. **PRESIDENT** : M. Anthony EID, dt à NANTES (44000) - 23 Rue des Carmélites. **IMMATRICULATION** : au RCS de NANTES.

Pour avis, le Président.

A2628**456**

APROJURIS CONSEILS

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

Aux termes d'un acte signé par procédé électronique en date du 4 août 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SPFPL JOURDAN-NEAU
Forme : SPFPL à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine
Siège social : 20 avenue du Général de Gaulle 44600 SAINT-NAZAIRE
Objet : La Société a pour objet exclusif, la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral régit par lesdites dispositions et ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de pharmaciens titulaires d'officine. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapporte et contribue à sa réalisation et à son développement. Et notamment, la fourniture de prestations de services, d'assistance administrative, financière et comptable aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Elle pourra également exercer tout mandat social dans toute société ou entreprise dans lesquelles le dirigeant peut être une personne morale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE
Capital : 1 000 000 €
Cogérants : Monsieur Hervé JOURDAN et Madame Florence JOURDAN demeurant ensemble 20 avenue du Général de Gaulle 44600 SAINT-NAZAIRE nommés pour une durée indéterminée

---

A2628**222**

Allard Conseil Loire Océan

33 avenue du Parc de Procé
44100 NANTES
Tél. 02 40 69 82 93
www.expert-comptable-nantes.org

OUEST PEINTURE

Chemin du Cailleux, 44640 LE PELLERIN
SARL au capital de 76990 €

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 octobre 2026 au Pellerin (44), il a été constitué une société, au capital de 76 990 €, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : OUEST PEINTURE
SIEGE SOCIAL : Chemin du Cailleux, 44640 LE PELLERIN
FORME JURIDIQUE : Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL SOCIAL : 76990 €
OBJET SOCIAL : Tous travaux de peinture intérieure et extérieure
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE : Monsieur José BEILLEVAIRE demeurant Chemin du Cailleux, 44640 LE PELLERIN, nommé pour une durée indéterminée.
IMMATRICULATION : au registre du commerce de Nantes.
Suivant acte sous seing privé en date du 14 octobre 2026 au PELLERIN (44640), Monsieur José BEILLEVAIRE demeurant Chemin du Cailleux, 44640 LE PELLERIN, a fait apport à la Société OUEST PEINTURE, Société à responsabilité limitée au capital de 76 990 euros, dont le siège est Chemin du Cailleux, 44640 LE PELLERIN, un fonds artisanal de travaux de peinture, exploité au Chemin du Cailleux, 44640 LE PELLERIN, apporté sous le nom commercial de OUEST PEINTURE, immatriculé au Registre des Métiers de Loire Atlantique, sous le numéro 532 353 018.
Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de 76 990 (soixante seize mille neuf cent quatre vingt dix euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 14 octobre 2026. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur José BEILLEVAIRE, de 7699 parts sociales de la Société OUEST PEINTURE.
La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 14 octobre 2026 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.
Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances eu Greffe du tribunal de commerce de Nantes.
Pour insertion

A2628**541**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Eric BALLEREAU, en date du 16 octobre 2026, à NOZAY (44170), 13, route de Nantes.
Dénomination :
SCI Domaine des Chalandières.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 5 Les Chalandières, 44260 Malville.
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts à l'unanimité des associés.
Gérants :
- Madame Valérie LEBASTARD, demeurant 97, rue Anne de Bretagne, 44360 Vigneux de Bretagne
- Madame Elodie BOURDIN, demeurant 97, rue Anne de Bretagne, 44360 Vigneux de Bretagne
La société sera immatriculée au RCS de Saint Nazaire.

Pour avis et mention.
Me Eric BALLEREAU

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2628**304**

SARL EVAIN PHILIPPE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée en liquidation,
au capital de 4 000 €
Siège social et siège de la liquidation :
11, Allée du Hameau du Golf - La Duine
44350 GUERANDE
538 711 474 RCS SAINT NAZAIRE

Clôture de liquidation

L'associé unique et liquidateur, Monsieur Philippe EVAIN, demeurant 11, Allée du Hameau du Golf - La Duine - 44350 GUERANDE, a, aux termes de sa décision ordinaire en date du 08/10/2026, approuvé les comptes définitifs de liquidation, décidé l'attribution du produit net de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT NAZAIRE.
Pour avis, le liquidateur

A2628**147**

one ace AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

CLAIRYVETTE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 9 PLACE RENE GUY CADOU
44340 BOUGUENAIS
Siège de liquidation : 21 Rue Célestin Freinet
44340 BOUGUENAIS
807 609 508 RCS NANTES

L'Assemblée Générale réunie le 6 août 2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal LEBOURDAIS, demeurant 21 Rue Célestin Freinet 44340 BOUGUENAIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

A2625**268**

one ace AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

La Clé Nacrée

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de la liquidation : 22 impasse du Ruisseau
44850 ST MARS DU DESERT
945 240 257 R.C.S. Nantes

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Adeline THIOUX, demeurant 22 impasse du Ruisseau, 44850, ST MARS DU DESERT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

A2628**520**

Groupe COGEDIS Créateur de réussites

VOLVIPRO

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation : Roche Blanche, 44170 NOZAY
837 817 063 RCS NANTES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 février 2026 au Roche Blanche 44170 NOZAY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pascal MORTIER, demeurant La Chapelle de Limerdin 44170 NOZAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

MODIFICATIONS

A2628**439**

APROJURIS CONSEILS

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

MESSAGER

SELARL de chirurgiens-dentistes
au capital de 188 000 €
Siège social : 25 rue Mauvoisins
44200 NANTES
RCS NANTES 840 432 074

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 1er octobre 2026, il a été pris acte de la nomination, à compter du 1er octobre 2026, pour une durée indéterminée, de Monsieur Mohamed BOURAS demeurant à REZE (44400) 1, rue Vega.

A2628**362**

NOMINATION COGERANTS - SCI SNALS

SNALS

Société civile immobilière
au capital de 2 500 euros
Siège social : RUE DES LAMINEURS
44570 TRIGNAC
791516008 RCS SAINT NAZAIRE

Aux termes d'une délibération en date du 01 septembre 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants Monsieur Sébastien LEGUEN, demeurant 86 RUE DE PENLYS, 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS, ainsi que Monsieur Sylvain LEGUEN, demeurant 4 LE PONT BONNEAU, 44320 SAINT PERE EN RETZ pour une durée illimitée à compter du 01 septembre 2026. Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis la Gérance.

A2626**548**

AJL AVOCAT

Armand JAGOT-LACOUSSIERE
Avocat au barreau de TOURS
39 rue Charles Gille - 37000 TOURS
ajl-avocat.com

AKTIA FORMATION & CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Place jean V, Bureau 3 à NANTES (44000)
103 158 523 RCS NANTES

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du 28 septembre 2026, les associés ont décidé de transférer le siège social primitivement fixé 2 Place Jean V, Bureau 3 à NANTES (44000), à 31 rue Des Cabanes à LA TRANCHE-SUR-MER (35360), à compter du 1er octobre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

A2628**172**

DROIT STRATÉGIE ENTREPRISE
Mariel GARNIER | AVOCAT
2, rue Régnier 44000 Nantes

Par décisions unanimes en date du 08 septembre 2026, les associés de la société «ATARAXY», SAS au capital de 10.000 € - 5, chemin du Buron 44300 NANTES (844 121 228 RCS NANTES) ont :
- pris acte de la démission de M. Michel ROUX de son mandat de Président et nommé en remplacement M. Antoine ROUX demeurant 8, avenue José Maria de Heredia 44300 NANTES ; cette désignation mettant fin à son mandat de Directeur général ;
- décidé le transfert du siège social à NANTES (44000) - 90, rue Gambetta ;
- modifié en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social.

Pour avis

A2627**576**

SAS NEW VISION PRODUCTION - SAS au capital de 500 € - 2 le Village Boucher – 44690 MONNIERES - 944 428 531 RCS NANTES

Aux termes du PV de l'AGE en date du 30/09/2026, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale qui sera désormais OMNI AGENCY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

A2626**060**

SCI STEFRA

23 Avenue de la Hautière
44250 SAINT BREVIN LES PINS

STEFRA
Société civile immobilière au capital de 261 000 €
Siège social : 23 Avenue de la Hautière 44250 ST BREVIN LES PINS
434625687 RCS SAINT-NAZAIRE

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2026 :

Monsieur Franck TRIBOUILLOIS, demeurant 38 Chemin du Fief, 44250 SAINT BREVIN LES PINS a été nommé en qualité de nouveau gérant.

En conséquence, larticle 8 des statuts a été modifié.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis
La Gérance

A2628**167**

APROJURIS CONSEILS

BUSINESS SEB VALLÉE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social :
9, rue du Capitaine Yves Allais,
44210 PORNIC
987 710 415 RCS SAINT-NAZAIRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 9 octobre 2026, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 337 500 euros, par apport en nature et par l'émission et la création de 337 500 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Le capital social a ainsi été porté de 1 000 euros à 338 500 euros. Il est désormais divisé en 338 500 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de SAINT-NAZAIRE.

DISSOLUTIONS

A2627**730**

one ace AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines
44300 Nantes

LABO DANET

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation : 21 rue du Mesnil
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
801 202 409 RCS NANTES

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 juin 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Robert, Gilbert DANET, demeurant au 21 rue du Mesnil 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est 21 rue du Mesnil 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

A2628**476**

ATELIER DE DOM'

Société à Responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 6 allée du 8 mai 1945
44620 LA MONTAGNE
794 579 300 RCS NANTES

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, réunie le 28/09/2026, a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé 6 allée du 8 mai 1945 - 44620 LA MONTAGNE, siège de la liquidation. La collectivité des associés a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique LEGOFFE, demeurant 6 allée du 8 mai 1945 - 44620 LA MONTAGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. En conséquence, les fonctions de gérant de Monsieur Dominique LEGOFFE prennent fin à compter du 30/09/2026. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur

A2628**324**

APROJURIS

7 rue Eugène Cornet
44600 SAINT NAZAIRE
15 boulevard Marcel Paul
Parc de l'Angevinière
44800 SAINT HERBLAIN

Société A L'ABRI DE LA TEMPETE

Société par actions
simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 91 rue Henri Gautier
44600 SAINT NAZAIRE
RCS SAINT-NAZAIRE : 824 332 019

L'associée unique a décidé, le 1er septembre 2026 la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé en qualité de liquidatrice Madame Catherine LANDAULT, demeurant à SAINT-NAZAIRE (44600) 22 rue Gauloise et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, dresser un compte de liquidation, réaliser l'actif et payer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse de la liquidatrice, soit à SAINT-NAZAIRE (44600) 22 rue Gauloise, pour la correspondance ainsi que pour la notification des actes et documents. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE.

A2627**982**

LABODHI

SASU au capital de 500 €
Siège social :
6 impasse François le champi
44115 HAUTE GOULAINE
RCS NANTES 987 605 755

L'associé unique, le 14/10/2026 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 15/10/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame GRAVOILLE Camille, demeurant 6 impasse françois le champi, 44115 HAUTE GOULAINE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NANTES.

Camille Gravoille

A2628**506**

APROJURIS

SCI LAURVIC

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 2 bis, avenue de Beauval
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
838 614 949 RCS SAINT-NAZAIRE

Aux termes des décisions de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Régis DURAND, demeurant 2 bis, avenue de Beauval, 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, a été nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 2 bis, avenue de Beauval, 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au RCS de ST NAZAIRE

ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2628**462**

REDON AGGLOMERATION

REUNION PUBLIQUE - CREATION D'UN TERRAIN SOUPAPE A DESTINATION DES GENS DU VOYAGE

Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Nicolas-de-Redon

REDON Agglomération a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Nicolas-de-Redon. Cette procédure a pour but de déclasser un Espace Boisé Classé pour permettre la réalisation d'un équipement à destination des gens du voyage.
Dans le cadre de cette procédure, une enquête publique a été organisée du 20 avril 2026 au 19 mai 2026 inclus. Elle a permis de recueillir les observations du public. Dans le but de répondre à ces observations, et sur demande du commissaire-enquêteur, REDON Agglomération organise une réunion publique le jeudi 12 novembre 2026, à 19 h 00. Elle se tiendra à «la Corderie» (dans la salle située à l'étage de la base nautique), 7 rue de la vilaine, 44460 Saint-Nicolas-de-Redon.
Cette réunion sera l'occasion : - de représenter le contexte dans lequel s'inscrit la procédure d'évolution du PLU de Saint-Nicolas-de-Redon, en rappelant notamment les besoins en équipements à destination des gens du voyage sur le territoire et sur la commune.
- de répondre aux questions les plus posées lors de l'enquête publique.



Vendée

CONSTITUTIONS

A2627**917**

Société d'Avocats
27 Bd Briand -
85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 46 03 03

UPSIDE RADIO
AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date 7/10/2026

DENOMINATION SOCIALE : «UPSIDE RADIO»

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL SOCIAL : 1 000 Euros

SIEGE SOCIAL : 6 Impasse Philippe Lebon 85000 LA ROCHE SUR YON

OBJET SOCIAL : La production, la diffusion, la distribution, la commercialisation de programmes radiophoniques, audiovisuels, musicaux et littéraires, la commercialisation de matériels afférents à ces activités, la création et la vente d'espaces publicitaires sur tous supports et l'organisation de spectacles vivants, concerts, festivals ;

DUREE : 99 années.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE :

- Application des dispositions légales en vigueur.

AGREMENT DES CESSIONNAIRES D'ACTIONS :

- Toute transmission d'actions sous quelque forme que ce soit à titre onéreux ou gratuit est soumise à un droit de de préemption des actionnaires.

PRESIDENT :

- Monsieur Anis ABDALLAH,
demeurant à LA ROCHE SUR YON (Vendée), 36 Rue Louis Lumière

IMMATRICULATION DE LA SOCIETE : au RCS de LA ROCHE SUR YON.

Pour avis

A2628**468**

LEX ECO CONSEIL & DEFENSE
7 rue du Palais

B-MAC

Société par actions simplifiée
au capital de 7.199.996 euros
Siège social : 30, rue du Pironnet
85120 LA CHATAIGNERAIE
RCS LA ROCHE-SUR-YON EN COURS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 12 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : B-MAC.
Siège : 30, rue du Pironnet - 85120 LA CHATAIGNERAIE.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 7.199.996 euros constitué d'apports en nature de titres de la société AB (492 492 657 RCS LA ROCHE-SUR-YON).
Objet : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières et immobilières ; l'aide à la gestion et à la réalisation de prestations de services pour les entreprises dans lesquelles elle aura des participations ou pour celles qui feront appel à ses services.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Mickaël BRILLOUET, demeurant Room 1704, No. 78 Zhejiang South Road, Huangpu District (SHANGHAI).
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.

Pour avis.

A2628**189**

Notaires

Jérome LOEVENBRUCK et Emmanuel LAFOUGE
Notaires Associés

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel LAFOUGE, Notaire associé à CHANTONNAY (85110), 29 Rue Nationale, le 14 octobre 2026, a été constituée une société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : LA GLBR DE LA BOUGIE.
Le siège social est fixé à : CHANTONNAY (85110) , 11 impasse des Sarments .
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).
Les apports sont numéraires.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : M. Raynald LOUIS et Mme Bénédicte COUMAILLEAU épouse LOUIS demeurant à CHANTONNAY (85110) 11 impasse des Sarments .

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.
Pour avis
Le notaire.

A2627**962**

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, de la SARL AG INVEST qui sera immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON, au capital de 500 €, objet :
Toutes opérations relatives à l'acquisition, la gestion, la cession de valeurs mobilières, parts sociales, et d'une manière générale de tous droits sociaux ;

L'animation et le développement des sociétés filiales et des sociétés dans lesquelles la Société détiendra des participations comprenant particulièrement la définition et la conduite de la politique et de la stratégie du groupe ;

La participation de la Société par tous moyens, notamment par voie de souscription, apport, fusion ou tous autres modes d'alliance ou d'association à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : LES SABLES-D'OLONNE (85100) - 36 rue des Agaures. Le Gérant est Monsieur Arthur demeurant 36 rue des Agaures - LES SABLES-D'OLONNE (85100).

A2628**152**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 15/10/2026, il a été constitué une SARL à associé unique dénommée :
Muscle ta répartie
Objet social : Le conseil, l'accompagnement et le coaching (individuel ou collectif) auprès des entreprises, dirigeants, managers et collaborateurs dans les domaines de la communication relationnelle, de l'aisance oratoire, de la négociation, de la gestion des conflits et de l'impact managérial. La conception, l'organisation et la dispense de formations professionnelles continues, sous toutes leurs formes (en présentiel, à distance, en e-learning ou sous forme d'ateliers et séminaires). L'animation de conférences, masterclass, événements d'entreprise, modérations et interventions publiques. La création, l'édition, la production et la commercialisation de tous supports pédagogiques, contenus d'information, ouvrages, programmes audio/vidéo, outils digitaux et produits dérivés en lien avec ces activités.
Siège social : 2, Le Marais de l'Acqueduc 85420 MAILLE
Capital : 10 000 euros
Gérance : Madame Michèle RUFFAULT demeurant 2, Le Marais de l'Acqueduc 85420 MAILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LA ROCHE-SUR-YON.

Pour avis.

A2628**305**

Avis de constitution

FORME SOCIALE : Société civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code Civil
DENOMINATION SOCIALE : **B OUI**
STATUTS : acte sous seings privés en date à VOUVANT (Vendée) du 15/10/2026
SIEGE SOCIAL : 2 rue des Fresnes - 85120 VOUVANT
OBJET SOCIAL : l'acquisition, la propriété, la prise à bail, la mise en valeur, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ; l'exploitation desdits biens par bail, location ou autrement, notamment sous la forme de gîtes ou de meublés de tourisme, à l'exclusion de toute prestation de nature hôtelière ou parahôtelière ; la réalisation de tous travaux d'entretien, d'aménagement, de rénovation et d'amélioration des biens immobiliers appartenant à la Société ; la souscription de toutes valeurs mobilières à caractère immobilier
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON
CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
GERANCE :
- Monsieur Benoit MARQUIS, demeurant 2 rue des Fresnes - 85120 VOUVANT
- Madame Nadège MARQUIS, née DELAHAYE, demeurant 2 rue des Fresnes - 85120 VOUVANT
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS :
agrément requis dans tous les cas, et obtenu par la collectivité des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales

La Gérance

A2628**502**

SCP PRAUD - HUVELIN-ROUSSEAU - PETIT - SENG
Notaires associés à
BEAUVOIR SUR MER (85),
3 rue de la Petite Gare
Bureau de CHALLANS (85), 6 Place Galilée

Suivant acte reçu par Maître Philippe PRAUD, notaire associé à BEAUVOIR SUR MER (85), le 20 octobre 2026, il a été institué, pour une durée de 99 ans, la société civile dénommée SCI **PGKN**, au capital de 1.000 € provenant d'apports en numéraire, dont le siège est à CHALLANS (85), 32 chemin des Loires, et ayant pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Gérant : Monsieur Nathan PEIX, demeurant à CHALLANS (85), 32 chemin des Loires. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'après agrément par l'assemblée générale extraordinaire. La société sera immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON (85).

Pour avis,
Maître Philippe PRAUD

A2628**457**

LEX ECO CONSEIL & DEFENSE
7 rue du Palais

FIKA

Société par actions simplifiée
au capital de 7.199.996 euros
Siège social : 26 Rue de la Caillette
85120 LA CHATAIGNERAIE
RCS LA ROCHE-SUR-YON EN COURS

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 12 octobre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : FIKA.
Siège : 26 Rue de la Caillette - 85120 LA CHATAIGNERAIE.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 7.199.996 euros constitué d'apports en nature de titres de la société AB (492 492 657 RCS LA ROCHE-SUR-YON).
Objet : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières et immobilières ; l'aide à la gestion et à la réalisation de prestations de services pour les entreprises dans lesquelles elle aura des participations ou pour celles qui feront appel à ses services.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Julien BRILLOUET, demeurant 26 Rue de la Caillette - 85120 LA CHATAIGNERAIE.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.

Pour avis.

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2627**958**

PENTAGONE ATLANTIC
NOTAIRES
Maître Olivier OUAIRY
Notaire Associé

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Suivant acte reçu par Maître Olivier OUAIRY, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «PENTAGONE ATLANTIC NOTAIRES» titulaire d'un office notarial à LA ROCHE-SUR-YON, 24 Boulevard Aristide Briand, CRPCEN 85104, le 14 octobre 2026, a été effectué un apport à communauté avec clause de préciput.
ENTRE :
Monsieur Jean-Pierre Marcel raymond **MORNET**, retraité, né à LA ROCHE-SUR-YON (85000) le 31 décembre 1949, et Madame Thérèse Gilberte Suzanne Victorine **JAUNET**, retraitée, née à LEGE (44650) le 19 septembre 1951, demeurant ensemble à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE (85220) 6, rue du Marais.
Mariés à la mairie de CHALLANS (85300) le 11 décembre 1971 sous le régime non modifié de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union
Bien apporté par Monsieur MORNET, une parcelle de terrain située à SAINT MAIXENT SUR VIE (85220), 6 rue du Marais cadastrée section AC numéro 337 d'une contenance de 1249 m².
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

TESTAMENT

A2628**034**

Notaire

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 avril 2011, Monsieur Jean-Philippe Norbert Firmin MOLINES, en son vivant sans emploi, demeurant à ST GEORGES DE POINTINDOUX (85150) 41 Pointindoux, né à LA ROCHE SUR YON (85000) le 21 septembre 1963, divorcé de Madame Marie-Joseph Paule BLAIN, décédé à ST GEORGES DE POINTINDOUX (85150) le 26 juin 2026, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoit CHAIGNEAU, Notaire associée de la SELARL JMBC Notaires, titulaire d'un office notarial aux ACHARDS (85150) 7 rue de l'Ormeau, le 10 septembre 2026, suivi d'un procès-verbal complémentaire du 15 octobre 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Benoit CHAIGNEAU, notaire susnommé, référence CRPCEN : 85072, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance des SABLES D'OLONNE de l'expédition du procès-verbal complémentaire. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Le notaire.

MODIFICATIONS

A2626**407**

SARL KIDS 85 Devenue KIDS LA ROCHE SUR YON

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 52 000 €
Siège social : Avenue du Général De Gaulle
ZA Des 3 Canons
85200 FONTENAY LE COMTE
Transféré Route de la Tranche Sur Mer,
ZAC de la Roche Sud,
85000 LA ROCHE SUR YON
479 625 949 R.C.S. LA ROCHE SUR YON

Aux termes d'une décision en date du 23 septembre 2026, l'Associée Unique a décidé : - de remplacer à compter du 1er août 2026 la dénomination sociale «SARL KIDS 85» par «KIDS LA ROCHE SUR YON» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de transférer le siège social du Avenue du Général De Gaulle, ZA Des 3 Canons, 85200 FONTENAY LE COMTE au Route de la Tranche Sur Mer, ZAC de la Roche sud, 85000 LA ROCHE SUR YON à compter du 1er Août 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

A2628**094**

Par décisions en date du 15 octobre 2026, la collectivité des associés de la société SCI SONICO IMMO, SCI, capital 1.000 €, siège social : Zone Artisanale de la Coussais 85480 BOURNEZEAU, LA ROCHE-SUR-YON RCS 849.395.751, a (i) pris acte de la démission de Monsieur Nicolas GILBERT, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON (85000) 11 Impasse Jean Giraudoux, de ses fonctions de Gérant, (ii) pris acte de Madame Sonia FOUCAUD-GILBERT, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON (85000) 11 Impasse Jean Giraudoux, de ses fonctions de Gérant et (iii) pris acte de la nomination de la société SONICO INVEST (131.459.687 RCS LA ROCHE-SUR-YON), dont le siège social se situe Z.A La Coussaie - 85480 BOURNEZEAU, en qualité de Gérant de la Société, à compter dudit jour.

A2627**995**

LEX ECO CONSEIL & DEFENSE
7 rue du Palais

VENDEE DECOUPE LASER

Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social :
Rue Antoine Augustin Parmentier
Zone Industrielle de Montifaut
85700 POUZAUGES
523 431 872 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Il résulte de l'acte unanime des associées en date du 9 octobre 2026 que :
(i) La société HOLDING CLISSON PARTICIPATIONS (422 068 700 RCS NIORT), SARL au capital de 554.560 €, dont le siège social est situé 15 Avenue de l'Industrie - 79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE, a été nommée, à compter du même jour, en qualité de Présidente, sans limitation de durée, en remplacement de la société CHAMELGEP (953 701 448 RCS LA ROCHE-SUR-YON), dont le siège social est situé 1 Rue Bellevue - 85390 CHEFFOIS, démissionnaire à compter du même jour.
(ii) La société CHAMELGEP (953 701 448 RCS LA ROCHE-SUR-YON), SARL au capital de 1.300.000 euros, dont le siège social est situé 1 Rue Bellevue - 85390 CHEFFOIS, a été nommée, à compter du même jour, en qualité de Directrice Générale sans limitation de durée, en remplacement de la société KRTFI (953 703 501 RCS LA ROCHE-SUR-YON), dont le siège social est situé 91 Rue Claude Monet - 85700 POUZAUGES, démissionnaire à compter du même jour.
Mention antérieurement publiée frappée de caducité
PRESIDENTE : Ancienne mention : SARL CHAMELGEP. Nouvelle mention : SARL HOLDING CLISSON PARTICIPATIONS.
DIRECTRICE GENERALE : Ancienne mention : SARL KRTFI. Nouvelle mention : SARL CHAMELGEP.
Pour avis

A2626**188**

AJL AVOCAT
Armand JAGOT-LACOUSSIERE
Avocat au barreau de TOURS
39 rue Charles Gille - 37000 TOURS
ajl-avocat.com

AKTIA FORMATION & CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Place Jean V, Bureau 3 à NANTES (44000)
103 158 523 RCS NANTES

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision du 28 septembre 2026, l'Assemblée générale des Associés a décidé de transférer le siège social primitivement fixé 2 Place Jean V, Bureau 3 à NANTES (44000), à LA TRANCHE-SUR-MER (85360) 31 rue des Cabanes à compter du 1er octobre 2026. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 103 158 523 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.
Pour Avis

A2627**999**

Par décisions en date du 15 octobre 2026, l'associé unique de la société LA-FLOTTA, SAS, capital : 10.000 €, siège social : 18 avenue de l'Arborescente 85500 LES HERBIERS, 892.791.807 RCS LA ROCHE-SUR-YON, a transféré le siège social sis 11 rue Johannes Gutenberg 85500 LES HERBIERS, à compter rétroactivement du 31 mars 2026. Statuts modifiés en conséquence.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2628**412**

SELARL BESSEAU ELODIE

SELARL en liquidation au capital de 6 000 €

SS : 3 square Jean Yole 85670 ST-CRHISTOPHE-DU-LIGNERON

R.C.S. LA ROCHE SUR YON n°533 518 395

Le 30/06/2026, l'Associée Unique a décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus à la liquidatrice, Mme Sylvaine COLLIN demeurant à CHALLANS (85000), 6 Square de la reine des près, pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2026. Radiation au RCS de LA ROCHE SUR YON.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

A2628**303**

CONSULTATION DU PUBLIC

SAS J. H. INDUSTRIES à ROCHESERVIERE

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2026-DCPATE-598 du 15 octobre 2026 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la S.A.S. J. H. INDUSTRIES est soumise à la consultation du public, du lundi 9 novembre au vendredi 4 décembre 2026 inclus sur la commune de ROCHESERVIERE. Cette demande a été formulée en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation des installations de travail de bois.
Pendant le délai sus-mentionné, le public peut prendre connaissance de ce dossier à la mairie de ROCHESERVIERE aux jours habituels d'ouverture au public de la mairie et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet. Le dossier est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État : www.vendee.gouv.fr, rubrique consultations-du-public.
Le public peut également adresser ses observations au préfet de la Vendée avant la fin du délai de la consultation : par courrier (DCPATE Bureau de l'environnement 29, rue Delille 85922 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 9) par voie électronique : pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr
Le préfet de la Vendée statue par arrêté sur la demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit un enregistrement assorti de prescriptions, soit une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique, soit un refus.

L'ÉCHO de l'Ouest COURRIER FRANÇAIS
Journal MEMBRE du réseau
ALC RÉGIE Régie publicitaire du groupe PMSO
2 POSSIBILITÉS
pour publier vos annonces légales dans nos journaux ou sur le web
PLATEFORME ALC RÉGIE
24h/24 - 7j/7 | CB
annoncelegale.alcregie.com
ENVOI PAR MAIL
Une équipe à votre disposition
annonces.legales@alcregie.com
Besoin d'un renseignement ?
05 56 44 72 24

Destination Santé

Lavage des mains : un geste simple qui nous protège tous

Chaque jour, nos mains sont en contact avec des objets et des personnes contaminés. C'est ainsi qu'elles peuvent transporter des germes vers notre visage, notre nourriture et les transmettre à notre entourage. Un lavage régulier aide à prévenir les maladies diarrhéiques comme la gastroentérite et les infections respiratoires, comme le rhume, la grippe ou le Covid-19. Selon les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC), ce simple geste permettrait ainsi d'éviter environ une maladie diarrhéique sur trois et une infection respiratoire sur cinq.

Les cinq étapes à retenir

Pour être efficace, le lavage ne se limite pas à passer rapidement les mains sous l'eau. Cinq étapes sont essentielles :

1. mouillez les mains à l'eau courante. Chaude ou froide, la température n'a pas d'importance. Contrairement à une idée reçue, l'eau chaude n'est pas plus efficace pour se débarrasser des bactéries ;

2. appliquez du savon et faites mousser en frottant les mains l'une contre l'autre, sans oublier le dos des mains, entre les doigts et sous les ongles ;

3. frottez pendant au moins 20 secondes. Une petite astuce pour les plus jeunes : c'est à peu près le temps qu'il faut pour chanter deux fois « Joyeux anniversaire » ;

4. rincez soigneusement ;

5. séchez les mains avec une serviette propre.

Quand faut-il se laver les mains ?

Le bon réflexe consiste à se laver les mains à des moments clés de la journée : après être allé aux toilettes, avant de manger ou de préparer un repas, après avoir toussé, éternué ou s'être mouché, après avoir touché un animal, au retour de l'école, après avoir joué dehors...

Calvitie : un sucre naturel pourrait-il relancer la pousse des cheveux ?

Depuis huit ans, des scientifiques étudient le rôle du 2-désoxy-D-ribose (2dDR), un sucre naturellement présent dans l'organisme, dans la cicatrisation des plaies. Celui-ci favorise la formation de nouveaux vaisseaux sanguins, un mécanisme essentiel pour réparer les tissus. Mais, chose surprenante, au cours de leurs recherches, ils ont observé que les cheveux autour des plaies en cours de cicatrisation semblaient pousser plus vite que sur les plaies non traitées.

Pour approfondir cette question, les chercheurs ont mis au point un modèle de chute de cheveux induite par la testostérone chez la souris, similaire à la cause de la calvitie masculine. L'application d'une petite dose de 2dDR a favorisé la création de vaisseaux sanguins autour des follicules pileux, puis la repousse des poils. Dans cette étude, publiée dans Frontiers in Pharmacology, un gel à base de ce sucre a montré une efficacité comparable à celle du minoxidil, l'un des traitements actuellement disponibles contre la chute de cheveux.

Les vaisseaux sanguins comptent

Les follicules pileux dépendent d'un réseau de petits vaisseaux sanguins (la microcirculation) qui leur apportent oxygène, protéines, vitamines et les indispensables à leur activité. Pour le Pre Sheila MacNeil de l'université de Sheffield, « cette recherche suggère que la solution au problème de la chute des cheveux pourrait être aussi simple que d'utiliser un sucre naturel, pour stimuler la vascularisation des follicules pileux et favoriser ainsi la repousse des cheveux ». Sucre qui, selon les auteurs pourrait facilement être utilisé sous forme de gels ou de pansements.



iona-didishvili- Phovoir

LE 1ER SERVICE DE PRESSE EN LIGNE SPÉCIALISÉ EN SANTÉ GRAND PUBLIC !
RETROUVEZ QUOTIDIENNEMENT LES INFOS SUR :
WWW.DESTINATIONSANTE.COM
destinationsanté L'information santé au quotidien

Sécurité Après l'échec sécuritaire de la journée du 17 octobre, marquée par des scènes d'émeutes historiques, le débat est relancé sur la définition du maintien de l'ordre. Entre la prise en compte de la poussée des violences, le respect de la liberté de manifester et la sécurité des plus jeunes, l'équilibre est fragile.

Le débat sur le maintien de l'ordre relancé

Les scènes de chaos du samedi 17 octobre, en marge des mobilisations contre la vie chère, rouvrent le débat sur le maintien de l'ordre. Dans son allocution télévisée, le chef de l'État a reconnu dimanche soir que les forces de l'ordre, *« malgré leur professionnalisme, ont eu à subir une violence inouïe dans de nombreuses villes »* et dit avoir demandé au gouvernement *« d'en tirer toutes les leçons en matière de renseignement et d'anticipation »*.

En première ligne face aux émeutes, les maires ont tiré lundi le signal d'alarme. *« Les événements du 17 octobre ont marqué l'échec de la doctrine d'emploi des forces de l'ordre »*, déclare l'Association des maires de France dans un communiqué, réclamant de *« changer la doctrine d'intervention »*.

Les mobilisations sociales se sont de fait considérablement transformées depuis une dizaine d'années. Moins encadrées par les forces syndicales ou politiques, plus spontanées en raison du recours aux réseaux sociaux, souvent débordées par des éléments radicaux, notamment les fameux « black blocs », les manifestations ont déjà obligé les pouvoirs publics à réviser le maintien de l'ordre.

Olivier Cahn, professeur de droit pénal à l'université Paris-Nanterre, rappelle que la doctrine classique reposait sur quelques piliers : la professionnalisation, avec la gestion des manifestations confiée à des unités spécialisées, et le principe du maintien à distance. *« On évitait les contacts physiques des forces de police avec les manifestants, quitte à tolérer un minimum de casse pour que les gens se défoulent »*, résume l'universitaire.

Mais après les grandes mobilisations contre la loi travail de 2016 et pour faire face à l'augmentation des violences, cette doctrine a été remise en cause avec l'interpellation des fauteurs de troubles dans les foules et le recours à des unités mobiles.

Ce changement de doctrine a toutefois atteint ses limites, notamment au moment de la crise des gilets jaunes en 2018, où de très nombreuses blessures graves ont été provoquées par l'intervention de ces unités, mais aussi par le recours massif à certaines armes dites « intermédiaires », comme les lanceurs de balles de défense ou les grenades de désencerclement. L'ancien député socialiste Jérôme Lambert a rédigé en 2021 le rapport d'une commission parlementaire sur *« l'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre »* à la suite de ces nombreux dérapages.

Le texte rappelle dans un premier temps que le maintien de l'ordre répond à un « équilibre subtil » entre la garantie de la liberté fondamentale de manifester, la préservation de l'intégrité physique des manifestants, la protection de potentielles victimes d'un trouble à l'ordre public et, enfin, la préservation des forces de l'ordre. *« Après six mois de travail, nous avions débouché sur un diagnostic assez consensuel pour préciser un cadre des interventions avec une trentaine de préconisations »*, rappelle le député, soulignant qu'il est possible d'avancer sur une ligne de crête.

Le rapport avait notamment recommandé l'interdiction des lanceurs de balles de défense lors des mouvements de foule, ou de recourir à la technique d'encerclement uniquement pour les manifestations présentant des risques sérieux de débordements. *« Je pense que le recours à la violence légitime est depuis mieux encadré, ce qui n'empêche pas bien entendu les bavures »*, estime Jérôme Lambert.

La recherche d'équilibre n'est pas nouvelle. Historien, spécialiste des questions de sécurité publique, Arnaud-Dominique Houte rappelle que, depuis le XXe siècle, malgré quelques épisodes de répression très violente, notamment pendant la guerre d'Algérie, *« la vie humaine a toujours été placée au-dessus par rapport à la défense des biens »*. Cette tendance s'est accentuée avec la mort de Malik Oussekine en 1986. *« Il n'y a pas eu de morts entre ce drame et la mort de Rémi Fraisse en 2014,* rappelle-t-il. *On est clairement dans la 'doctrine du zéro mort', qui n'est pas un texte normatif, mais une stratégie partagée autour d'un consensus politique. »*

Ce dernier n'est toutefois pas gravé dans le marbre. *« Au moment des gilets jaunes par exemple, il y a eu des appels à sortir du 'complexe' Malik Oussekine »*, relève l'historien. La multiplication des séquences d'émeutes urbaines qui viennent parfois s'agréger à un mouvement social, comme ce fut le cas ce samedi 17 octobre, pourrait amener l'opinion à réclamer un net durcissement du maintien de l'ordre.

Un autre facteur pousse en ce sens, rappelle Arnaud-Dominique Houte : *« Le pouvoir politique doit donner des garanties aux policiers, s'assurer de leur fidélité. C'est un élément qui joue, d'autant que nous sommes près d'élections professionnelles dans la police et que certains syndicats sont sur une ligne très dure. »*

À six mois de la présidentielle, la question devient en effet un enjeu politique. *« La violence de la répression est incroyable »*, estime un haut cadre de La France insoumise. Lundi matin, sur France Inter, le maire socialiste de Paris, Emmanuel Grégoire, a lié les saccages dans la capitale à une *« forme de pourrissement de ce mouvement social organisé par le gouvernement »*. À l'extrême droite, au contraire, on dénonce le laxisme des pouvoirs publics. *« L'ordre n'existe plus aujourd'hui en France »*, a affirmé lundi le président du Rassemblement national, Jordan Bardella.



Dans une rue proche de la Place de la République à Paris le 19 octobre. *MXPPP*

Sénateur Les Républicains, David Margueritte doit présenter mercredi 21 octobre, avec son collègue de l'Union centriste Olivier Bitz, les conclusions de la mission d'information sur l'avenir du maintien de l'ordre. Interrogé le 14 octobre sur Public Sénat, David Margueritte a pointé le sujet de la réponse judiciaire aux actes de délinquance. *« Beaucoup de Français s'interrogent légitimement sur le nombre d'interpellations et le peu de condamnations. Il faut travailler sur ce point (…) l'exemplarité de la sanction, sa vertu dissuasive »*, juge le sénateur.

Olivier Cahn souligne à l'inverse l'impasse de la politique de judiciarisation qui s'est considérablement renforcée ces dernières années. *« On recourt à des gardes à vue massives pour réduire le nombre de manifestants. On engorge les tribunaux et cela soulève de graves problèmes en termes de respect des droits fondamentaux »*, critique le juriste.

Outre l'enjeu d'une redéfinition du maintien de l'ordre, c'est enfin sur la question de la prévention des violences que se porte aujourd'hui toute l'attention. Depuis 2008, la mission des anciens renseignements généraux a été confiée aux renseignements territoriaux. Or, cette réforme a entraîné une baisse de la qualité de la remontée d'informations, selon Olivier Cahn. *« Après les gilets jaunes, on a renforcé ces services. Pourtant, ni les émeutes urbaines à la suite de la mort du jeune Nahel en 2023 ni celles du 17 octobre n'ont été anticipées. Cela montre une carence du renseignement sur ces territoires »*, conclut l'universitaire.

Bernard GORCE, avec Emmanuelle RÉJU

Religion La Conférence des évêques de France et plusieurs évêques, dans des diocèses particulièrement éprouvés, ont condamné le chaos. Ils appellent à entendre les inquiétudes de la jeunesse et exhortent les chrétiens à devenir des « artisans de paix » dans la société.

L'Église catholique appelle au dialogue après les violences

« Leurs visages, très calmes et déterminés, m'ont marqué. Ils se préparaient comme s'ils allaient à la guerre. » Alors qu'il rentrait chez lui après un après-midi passé auprès de jeunes confirmés, Mgr Benoît Aubert, évêque de Limoges (Haute-Vienne), est tombé nez à nez, samedi 17 octobre en début de soirée, avec deux jeunes casseurs. À deux rues de là, la foule assistait, médusée et impuissante, au spectacle des flammes ravageant la mairie. Une heure plus tard, le beffroi de l'édifice, emblème de la ville, s'effondrait. *« Ces deux jeunes mettaient des gilets pare-balles, des voiles sur leurs têtes… »*, confie l'évêque, encore marqué le lendemain par ce face-à-face.

« Comment penser que mettre le feu à un hôtel de ville peut faire avancer les choses ? C'est fou, irrationnel… », poursuit-il. Le soir même, l'évêque avait envoyé un message au maire, Guillaume Guérin (LR), pour l'assurer du *« soutien et de la prière de la communauté chrétienne »*. Le lendemain, il a pris part à la marche des élus, place de la République.

Dans une France polarisée à quelques mois d'une présidentielle sous tension, *« le défi de l'Église est de faire communion en son sein, mais aussi de l'élargir au reste de la société. Au niveau politique, il faut un langage différent, qui appelle à la réconciliation, même si celui-ci peut paraître aujourd'hui inaudible »*, estime-t-il.

Condamner sans réserve les violences, sans disqualifier ceux qui ont manifesté pacifiquement : c'est la ligne de crête défendue par les différents évêques qui ont réagi à ce samedi de chaos. Lundi 19 octobre, la présidence de la Conférence des évêques de France (CEF) a exprimé sa *« solidarité envers les personnes qui ont subi des blessures »*, condamnant *« l'engrenage de cette violence mortifère »*. En marge des manifestations autorisées, rappelle-t-elle, des forces de l'ordre ont été attaquées, des magasins pillés, des équipements publics dégradés. Ces scènes ont plongé le pays dans *« la sidération, la peur et la désolation, soulevant de multiples interrogations sur les causes profondes de cette crise »*. *« Les justes revendications (doivent être) entendues et prises en compte »*, insiste la CEF. À Paris, épicentre des violences, Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris, a eu des mots forts. *« Notre ville a été comme défigurée par les violences qui s'y sont produites »*, a-t-il déploré.

Même tonalité dans le diocèse de Marseille, où des dizaines de commerces ont été pillés dans le centre-ville, entre la préfecture et le Vieux-Port. L'hôtel de ville a également subi des dégradations. *« J'appelle chacun à ne pas se laisser emporter par l'engrenage de cette violence : notre ville et notre pays méritent mieux que cela »*, a exhorté le cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille. À Lyon, les *« violences perpétrées en marge des manifestations »* ont eu raison de la marche interreligieuse pour la paix, qui a été reportée. *« Cette violence est le signe d'une société qui va mal »*, a expliqué Mgr Olivier de Germay, archevêque de Lyon, avant d'en souligner l'*« impasse »*. Elle *« ne peut qu'engendrer davantage d'injustices et de divisions »*. *« Ce n'est pas les uns contre les autres, mais ensemble, que nous pourrons relever les défis auxquels notre société doit faire face »*, a-t-il plaidé. Comment comprendre cette crise et en sortir ? C'est aussi le sens de la réaction de Mgr Benoît Bertrand, évêque de Pontoise (Val-d'Oise) et vice-président de la CEF. S'il *« condamne avec fermeté les exactions commises à travers la France »*, il ne veut pas oublier les *« inquiétudes »* des jeunes *« face à un avenir incertain »*. Jeudi 15 octobre, il avait rencontré 35 lycéens de l'enseignement public. *« Il ne faudrait pas qu'à cause de ce climat délétère nous soyons empêchés de nous saisir des vraies questions posées par ces jeunes »*, souligne-t-il, assurant que le sujet sera abordé lors de la prochaine assemblée des évêques à Lourdes, en novembre. *« Elles sont profondes et graves. »* Depuis Limoges, Mgr Aubert évoque aussi auprès de *La Croix* les lettres des confirmands qu'il rencontre, souvent âgés de 14 ou 15 ans, dans lesquelles il découvre des souffrances précoces : séparation des parents, maladie dans la famille, difficultés d'intégration dans les collèges, manque de confiance en soi… Et maintenant, que faire ? Pour lui, les chrétiens doivent se garder des réactions dictées par l'émotion. *« Éviter d'ajouter du mal au mal »*, résume-t-il, mettant en garde contre les jugements trop rapides. À Limoges, l'évêque envisage ainsi d'intensifier le dialogue interreligieux, convaincu que les initiatives de rencontre peuvent contribuer à retisser des liens, même si leurs effets ne sont pas immédiatement visibles. *« Ne pas se fermer sur soi, continuer à aller vers les autres, c'est comme cela que nous allons nous en sortir »*, insiste-t-il. La peur, observe-t-il, tend au contraire à replier chacun sur lui-même, dans une société déjà profondément marquée par l'individualisme. Après le fracas, alors que les rues de Paris étaient encore en cours de nettoyage, Mgr Ulrich a lancé un appel : *« Il nous appartient comme catholiques, par notre engagement, le don de nous-mêmes, d'être des instruments de consolation, des artisans de paix et de compréhension mutuelle, de ne pas nous décourager, d'apporter le témoignage de notre espérance et de construire au milieu de nos frères un monde juste et fraternel. »*

Malo TRESCA, avec Amélie RUGRAFF et Arnaud BEVILACQUA